


## **Nos enfants, devenue monnaie d'échange**

### **Projet de loi 124 Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance**

**Mémoire adressé au**

**Secrétaire des commissions/ affaires sociales  
a/s Madame Denise Lamontagne  
édifice Pamphile-le may  
1035 rue des parlementaires  
3ièmes étage  
Québec, G1A 1A3  
[dlamontagne@assnat.qc.ca](mailto:dlamontagne@assnat.qc.ca)**

**Réaliser par :**

  
**Nancy Lavallée**

Madame Th  berge abandonne la loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde et la remplace en totalit   par le projet de loi 124. Elle n'en fait m  me pas quelques modifications ou fortifications des faiblesses qu'il y a du syst  me actuel. De plus, par ce nouveau projet de loi, elle projette faire ce qu'elle d  sire de nos services de garde. Elle se r  serve le droit de faire ce qu'elle veut de nos enfants sans aucune consultation ou participation active des parents « **utilisateurs/payeurs** ». Et tout ce, sans respecter les enfants dans leur totalit  .

On devrait plut  t valoriser l'implication des parents dans l'organisation, respecter la vie priv  e de chaque individu, ainsi que la vie de nos enfants.

Je ne crois pas que de pousser du revers de la main un syst  me qui fonctionne bien est une fa  on positive d'amener des changements. L'Europe et le reste du Canada cherchent    imiter le Qu  bec dans son   volution avec les services de garde, quand notre propre gouvernement cherche    l'  liminer. On ne veut pas reculer de 20 ans en mati  re d'  ducation en service de garde.

D'envoyer l'administration au priv  e avec les fameux bureaux coordonnateurs est une erreur, puisque vous enlever le droit aux parents « **utilisateurs/payeurs** » aux conseils d'administrations. (art.7, 148)

De donner le droit par des subventions de r  affecter les enfants comme bon vous semblent avec les bureaux coordonnateurs est inacceptable. Ce ne sont pas des objets mais bien de petit   tre humain. (art. 92)

En imposant les bureaux coordonnateurs    nos services de garde en milieu familial, une dictature s'installe. Elles n'auront plus le choix ou l'opportunit   du service   ducatif offert, cela leur sera impos   par la loi « ne d  passe pas les bornes » puisque le bureau coordonnateur pourrait terminer votre contrat d'ici trois ans. (art. 43, 53)

Cela n'est pas sans parler des enfants handicapés physiques ou mental qui ont besoin de soins et d'éducatons plus particulières, ou irons-nous si nos subventions son couper, ou si je n'ai aucune garderie de ce genre dans mon secteur? Les bureaux coordonnateurs pourront-ils faire face à ce genre de problème ou éventualité?

Donner l'occasion aux Centres de la petite enfance de garder leurs fonctions d'administrateur en ne les séparant pas en deux entités, mais bien en gardant conjointement les Centres de la petite enfance et les milieux familiaux ensemble et réunis. Ces derniers ont permis à des milliers d'enfants d'avoir des services de garde éducatif pour les développer en totalité, tout en les respectant dans leurs différences et leurs difficultés. Donc, laisser les responsables en services de garde décider avec qui elles veulent entre affilier en tant que Centre à la petite enfance et selon la valeur éducative qui leur conviennent.

Charger plus d'argent aux parents qui en on les moyens, pas d'objection, mais il faut cependant respecter la vie privée des gens. Tâcher donc de ne pas affliger les gros payeurs de taxes.

Donner davantage aux parents et aux services de garde le soutien pour nos enfants handicapés qui nécessitent plus de soins.

En résumé, j'incite la ministre a retirer son projet de loi 124 et de modifier la loi sur « les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance » déjà en place. Garder les centres de la petite enfance comme administrateur, laisser les responsables en services de garde décider de leurs affiliations, impliquer les parents dans les comités administrateurs, garder l'œil sur nos enfants handicapés sans les exclure du système et de ne pas affliger le gros payeur de taxes si vous implanté une augmentation des frais de garde.

Nos enfants sont l'avenir du Québec, si vous implanté ce projet de loi 124, j'ai bien peur que l'on aura plus d'enfant pour faire de cet avenir un avenir meilleur.